



ÉDITION 2 - MAI 2007

EMCS NEWS

Comment obtenir des informations actualisées sur l'EMCS?

Les informations les plus récentes sur l'état d'avancement du projet sont disponibles dans la section spéciale consacrée à l'EMCS du site Internet de la DG TAXUD (Fiscalité et Union douanière) de la Commission européenne <http://ec.europa.eu/emcs>. Vous pouvez aussi vous abonner au présent bulletin d'information, télécharger des documents de référence et tester le prototype fonctionnel qui présente les principales fonctionnalités de l'EMCS. Une série de liens renvoie aux sites Internet spécialisés créés par les administrations des États membres.

SEED-sur-EUROPA

Depuis le 16 octobre 2006, les opérateurs économiques ont la possibilité de vérifier en ligne sur SEED-sur-EUROPA la validité d'un numéro d'autorisation d'accises et les catégories de marchandises auxquelles il s'applique. Ce service en ligne est consultable à l'adresse http://ec.europa.eu/taxation_customs/dds/en/seedcau.htm qui donne accès à l'écran suivant:



En cas de numéro d'accises valable, les catégories de marchandises pour lesquelles l'opérateur est agréé s'affichent. Dans le cas contraire, un message d'erreur apparaît.

Table des matières

1	Editorial – La mise en œuvre progressive de l'EMCS Comment obtenir des informations actualisées sur l'EMCS? SEED-sur-EUROPA
2-3	Mise en œuvre de l'EMCS – La perspective danoise
4	État de la question Travaux en cours Groupe de contact des accises Acronymes concernant l'EMCS

Éditorial – La mise en œuvre progressive de l'EMCS

La mise en œuvre progressive de l'EMCS est précisée dans la spécification du phasage et du cadrage (PSS), approuvée par le comité des accises en janvier 2007. Deux étapes de mise en œuvre sont prévues.

Le lancement de la première phase de mise en œuvre est actuellement programmé pour avril 2009. Elle couvre la plupart des fonctions de l'EMCS liées à la validation électronique et à l'envoi des DAA électroniques et peut être décrite comme suit:

- Les DAA imprimés et les DAA électroniques coexisteront.
- Tous les mouvements commencés sous EMCS seront envoyés électroniquement via l'EMCS.
- Dès le début de cette phase, les premiers États membres à avoir adopté le système (États membres initiaux) et les premiers opérateurs économiques (opérateurs économiques initiaux) utiliseront l'EMCS.
- Dès que les États membres commenceront à utiliser l'EMCS, leurs opérateurs économiques passeront progressivement à une gestion informatisée des mouvements de marchandises soumises à accises et enverront des DAA électroniques.
- Un effort sera accompli pour inclure les exportations dans la première phase, ce qui exige l'établissement d'un lien entre l'EMCS et le système de contrôle des exportations (SCE).
- A la fin de la première phase (après neuf mois environ), tous les mouvements seront effectués à l'aide de l'EMCS, marquant ainsi la fin du système sur support papier.

À l'heure actuelle, il est prévu que la **seconde phase de mise en œuvre** commence vers la fin de 2010 et que le système deviendra pleinement opérationnel en 2011. Au cours de cette phase de nouvelles fonctions seront ajoutées en vue de faciliter la coopération entre les autorités nationales chargées des accises. De même, un certain nombre de fonctions en suspens destinées aux opérateurs économiques – par exemple la possibilité d'émettre un avertissement pour un DAA électronique ou de le rejeter – seront rendues opérationnelles. Pour obtenir de plus amples informations, consultez le document de référence PSS concernant la mise en œuvre progressive de l'EMCS dans la section EMCS du site Internet de la Commission européenne à l'adresse <http://ec.europa.eu/emcs>

Dans le présent bulletin d'information, vous pourrez connaître les raisons qui ont incité l'équipe danoise chargée du projet EMCS à faire du Danemark un pionnier en la matière et de devenir un État membre dit "initial". Vous découvrirez les avantages d'une telle démarche mais aussi les problèmes que cela posent.



Mise en œuvre de l'EMCS – La perspective danoise

La décision d'introduire progressivement le système d'informatisation des mouvements et des contrôles des produits soumis à accises (EMCS) a eu une incidence considérable sur la planification de l'EMCS au Danemark, dès lors que le pays a dû choisir de devenir ou non un «État membre initial» dans la mise en œuvre de l'EMCS. Le présent article décrit quelques uns des défis que l'équipe danoise chargée de l'EMCS a eu à relever.

Par Tine Berg – Membre de l'équipe de projet danoise

Un **État membre initial** est un État membre qui utilise les fonctionnalités de l'EMCS dès le lancement du projet.

Un **Opérateur économique initial** est un opérateur d'un État membre initial qui utilise les fonctionnalités de l'EMCS dès le lancement du projet.

Compter parmi les États membres pionniers

Dès l'adoption de la décision 1152/2003/CE relative à l'informatisation des mouvements et des contrôles des produits soumis à accises, l'administration fiscale et douanière danoise (SKAT en danois) s'est préparée à adopter le futur système EMCS. Un groupe de travail chargé de la gestion du projet EMCS danois a été constitué. Celui-ci est chargé de participer à des initiatives de la Commission, de développer des applications nationales et de lancer des activités de communication au niveau national. Une des décisions les plus importantes à prendre portait sur la question de savoir si le Danemark devait être un État membre pionnier ou non dans le cadre de la mise en œuvre de l'EMCS.



En dépit du fait que le Danemark est un petit État membre de l'UE, son projet sur l'EMCS ne manque pas d'ambition. Le constat que le pays comptait relativement peu d'entrepôts fiscaux et d'opérateurs enregistrés et que la plupart d'entre eux disposait d'une organisation comptable, d'un niveau d'informatisation et de connexion avec le monde extérieur satisfaisants ont été des éléments déterminants en faveur du choix du statut d'«État membre initial». De surcroît, l'administration fiscale et douanière danoise elle-même suit une politique active en matière d'informatisation des pratiques administratives en vue d'améliorer la qualité des services offerts aux contribuables et aux entreprises. Par conséquent, le suivi électronique en temps réel des mouvements de produits soumis à accises et le souci de réduire la charge administrative pesant sur les entreprises sont parfaitement compatibles avec la stratégie informatique de la SKAT. À cet égard, il convient de signaler que les entreprises danoises utilisent déjà des applications électroniques dans le domaine de la fiscalité et des douanes.

«Le fait d'être aux avant-postes dans la mise en œuvre de l'EMCS facilitera considérablement la tâche des entreprises danoises qui bénéficieront du système à un stade précoce. C'est un grand défi d'assurer le bon fonctionnement du système dans un laps de temps limité et certains problèmes de mise en œuvre ne sont pas à exclure, même lorsque l'on figure parmi les pays pionniers», explique le chef de projet danois Peter Borg. «Les entreprises implantées dans un «État membre initial» bénéficieront de la période de migration la plus longue pour passer d'un système sur support papier au système EMCS ».

En décidant de devenir un État membre pionnier, l'équipe en charge du projet s'est rendue compte à quel point elle était dépendante de la participation des entreprises danoises. Le meilleur scénario possible serait qu'au moins une société de chaque secteur d'activités soumis à accises (vins, spiritueux, tabac, produits énergétiques) accepte de participer à l'opération au même degré que l'administration et prenne part aux tests de conformité avant l'entrée en fonctionnement du système EMCS.

Mise au point de deux solutions EMCS

Les opérateurs danois ne doivent pas seulement choisir entre la participation ou non à l'évaluation du système. Ils se verront également proposer deux options en ce qui concerne la connexion à l'EMCS. Ils pourront soit décider de développer leur propre interface, soit utiliser la solution Internet fournie par SKAT. Si une entreprise choisit de développer sa propre interface EMCS, SKAT fournira le système de spécifications requis et aidera la société à développer les applications. Bien entendu cette dernière solution s'adresse aux sociétés ayant l'intention d'intégrer l'EMCS dans leurs systèmes informatiques. L'interface fondée sur l'Internet sera mise à disposition gratuitement par SKAT.

Lancer des actions en matière de communication

Afin d'informer les entreprises de la stratégie de mise en œuvre progressive de l'EMCS, le groupe de travail responsable du projet a pris contact avec un certain nombre d'opérateurs danois. L'objectif était notamment de se faire une idée précise des utilisateurs finals et des processus commerciaux concernés par l'EMCS. Le groupe de travail a bénéficié du soutien des associations professionnelles danoises pour l'organisation des rencontres. Elle a choisi d'impliquer les différents groupes d'opérateurs soumis à accises et les sociétés de transport via la constitution d'un groupe relais composé de représentants de différentes organisations professionnelles et des plus grandes entreprises concernées. Au sein de ce groupe, la planification de la mise en œuvre ainsi que les activités de communication à venir sont débattues, tant au niveau de l'UE qu'au niveau national.

Outre la constitution du groupe relais et l'organisation de rencontres avec les entrepreneurs, la communication par voie électronique constitue l'un des principaux outils



d'information des opérateurs danois concernant l'EMCS et son introduction. Ainsi, un bulletin d'information électronique a été élaboré et une section consacrée à l'EMCS créée sur le site Internet du SKAT (www.skat.dk/emcs).

«Pour la formation, nous avons envisagé la possibilité d'aménager un environnement de test sur le site Internet où l'utilisateur pourrait se familiariser aux différentes fonctionnalités de l'EMCS. Le type de formation que nous mettrons en place en définitive dépendra des ressources disponibles au moment requis», a déclaré le coordinateur pour la communication, Tine Berg.

Le passage à la phase de développement de l'EMCS et de sa mise en œuvre ultérieure nécessiteront évidemment de nombreuses mises au point. L'équipe en charge du projet précise qu'elle ouvre des voies de communications avec «ses» opérateurs, non seulement dans un but d'information et de discussion mais aussi de coopération sur des sujets d'intérêt commun. Le renforcement de cette relation a pour but d'assurer une promotion équilibrée du futur EMCS danois.

Statistiques

(chiffres approximatifs pour 2007):

Nombre d'entrepôts agréés	450
Nombre d'opérateurs enregistrés	3000
Nombre annuel de mouvements soumis à accises franchissant la frontière danoise.	12.000

État de la question

Une des avancées majeures dans la réalisation du projet EMCS est l'adoption de toutes les spécifications du système par les États membres. Ces spécifications couvrent les aspects liés au fonctionnement, aux caractéristiques techniques, à la sécurité et à la mise en œuvre progressive de l'EMCS ainsi que les prescriptions générales en matière de conception à respecter par les États membres.

Travaux en cours

Au cours des six prochains mois, les administrations des États membres et la Commission commenceront à développer leurs composantes respectives de l'EMCS. Au plan juridique, la Commission travaille actuellement à la révision de la directive «accises» 92/12/CEE pour définir les exigences essentielles du fonctionnement de l'EMCS. La Commission présentera une proposition au Conseil et au Parlement européen à la mi-2007. Dans l'intervalle, la Commission continuera à publier des informations spécifiques sur l'EMCS:

- Le site Internet de la Commission sera mis à jour régulièrement;
- Un opuscule d'information sur la PSS sera publié en juin 2007;
- La troisième édition des EMCS NEWS sera publiée en octobre 2007;
- Une compilation des informations concernant l'EMCS devrait être disponible à la fin 2008.

Le groupe de contact des accises

Le groupe de contact des accises (ECG), composé de représentants des organisations professionnelles européennes, des États membres et de la Commission, se réunit deux fois par an pour procéder à des échanges de vues sur le développement du système. Les compte rendus des réunions sont publiés sur le site Internet de la Commission.

Acronymes concernant l'EMCS

DAA	Document administratif d'accompagnement
e-DAA	Document administratif d'accompagnement électronique
ECG	Groupe de contact des accises
EMCS	Système des mouvements et des contrôles des produits soumis à accises
IEO	Opérateur économique initial
IMS	État membre initial
PSS	Spécification du phasage et du cadrage
SEED	Système d'échange de données relatives aux accises

D'autres acronymes figurent sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/emcs>.

Éditeur : Ce bulletin d'information est publié deux fois par an par la Direction générale de la Fiscalité et de l'Union douanière de la Commission européenne. Téléchargements et souscriptions : <http://ec.europa.eu/emcs>. Vos réactions sont les bienvenues à l'adresse suivante: TAXUD-INFO@ec.europa.eu

Clause de non-responsabilité : Les avis exprimés dans la présente publication ne constituent pas nécessairement ceux de la Commission européenne. La reproduction des articles est autorisée, sauf à des fins commerciales, à condition de mentionner la source. Tous les calendriers et les dates butoir mentionnés dans ce bulletin d'information sont purement provisoires. Ils sont soumis à l'état d'avancement du projet et sont susceptibles d'avoir fait l'objet de modifications au moment de la diffusion de ce bulletin d'information.